

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villers-Saint-Frambourg - Ognon légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NOCTON, Maire.

Etaient présents :

Mmes Coralie BESSOU, Laure de LAPLAGNOLLE, Virginie HOUGRON, Anne-Marie JOASSIM, Muriel MAQUENNEHAN, Catherine PERON-LECLERCQ
MM. Raynald ARENSBERG, Paul BRYCHCY, Francis CLEREL, Emeric DARRAS, Laurent GUARNERI, Charles LECLERE, Géraud MADELAINE, Yves MENEZ, Laurent NOCTON

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Philippe DETIENNE donne pouvoir à Mme Anne-Marie JOASSIM
Mme Juliette de LOMBARDON donne pouvoir à Mme Virginie HOUGRON
Mme Aurélie LECLERE donne pouvoir à Mme Coralie BESSOU
Mme Emilie BONAMY donne pouvoir à Mme Catherine PERON-LECLERCQ



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2022
3. Dépôt d'une demande de subvention DETR – Ralentisseur d'Ognon
4. Budget prévisionnel 2023 ILEP
5. Retrait de la commune du SMIOCE
6. Eau potable – rapport annuel 2021
7. Contrat de prestations pour l'entretien des espaces verts
8. Plages horaires extinction éclairage public
9. Délibération modificative budget FPIC
10. Questions diverses



M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour – numéro 9 – ayant pour objet une délibération modificative sur l'affectation comptable du budget FPIC et des subventions d'investissement.
Le conseil municipal accepte cette requête à l'unanimité.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. DARRAS Emeric en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2022.

3. Dépôt d'une demande de subvention DETR – Ralentisseur d'Ognon

M. le Maire propose au conseil municipal l'aménagement d'un ralentisseur, route de Brasseuruse qui permettra de réduire la vitesse des véhicules à l'entrée du bourg d'Ognon.
Ces travaux de réalisation d'un plateau peuvent faire l'objet d'une subvention DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux et la demande de subvention au titre de la DETR 2023.

4. Budget prévisionnel 2023 - ILEP

Le budget prévisionnel 2023 de l'ILEP se monte pour l'année 2023 à 90 453,09 euros, en hausse d'environ 6% par rapport à l'année en cours.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des frais de personnel et des frais de repas.

Le conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité.

5. Retrait de la commune du SMIOCE

La commune est adhérente du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement.

Cette adhésion était à l'initiative de l'institutrice qui utilisait ces services pour l'organisation des classes de découverte.

Le conseil municipal a demandé à plusieurs reprises, par délibération, son retrait en motivant sa décision, mais le SMIOCE a refusé pour des raisons inexplicables.

Le conseil municipal demande, à l'unanimité, le respect de sa décision de retrait auprès du SMIOCE.

6. Eau potable – rapport annuel 2021

M. le Maire expose le rapport annuel 2021 sur l'eau.

Les analyses menées par l'Agence Régionale de Santé montrent une eau répondant à toutes les normes. Des travaux d'entretien (purgés) et d'investissement (création d'un nouveau forage, à relier au forage actuel ; réfection de canalisations), sont régulièrement menés par le SIBH.

Le rapport est consultable en mairie.

7. Contrat de prestations pour l'entretien des espaces verts

Suite à la démission d'un ouvrier communal, qui œuvrait notamment sur la commune d'Ognon avant le rapprochement des deux communes en 2019, la Mairie a cherché à recruter un nouvel agent afin de réaliser les travaux d'entretien des espaces verts.

Afin d'évaluer le coût de cet agent, la Mairie a demandé trois devis à des entreprises paysagistes sur le même périmètre de travaux avec un cahier des charges élaboré préalablement.

Face aux difficultés de recrutement, le conseil municipal décide donc, pour un an, de confier ces travaux à la société JARDIN DECOR représentée par M. Damien LECLERE, pour un montant de 13 161 euros TTC.

8. Plages horaires extinction éclairage public

M. le Maire expose les coûts de l'éclairage public et des bâtiments communaux sur les trois années précédentes et précise que les économies réalisées par l'extinction nocturne de l'éclairage public ne sont pas à la hauteur des prévisions initiales.

Ainsi, dans le but de maîtriser les dépenses, et face à la hausse du coût de l'électricité, M. le Maire propose un allongement de deux heures de la plage d'extinction de l'éclairage public. L'éclairage public sera ainsi coupé de 22h30 à 6h30 contre 23h30 à 5h30 aujourd'hui.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Délibération modificative budget FPIC

Le nouveau schéma comptable nécessite une réaffectation de dépenses enregistrées en comptabilité. Ainsi, les dépenses liées au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, de même que

les subventions d'investissement reçues du Département, font l'objet d'un transfert comptable afin de respecter ce nouveau schéma.

Questions diverses

- Le paratonnerre positionné sur l'église d'Ognon n'est plus aux normes, aux dires de l'entreprise assurant la maintenance de ce paratonnerre. Les modifications nécessaires coûteraient aux environs de 15.000 euros. La municipalité va étudier les différentes solutions possibles.
- La société ORANGE représentée par un prestataire émet le souhait d'implanter un pylône de radiotéléphonie afin de desservir la commune et rencontrera la mairie pour exposer son projet.
-

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le Maire
Laurent NOCTON



Le Secrétaire de Séance
Emeric DARRAS